

Les Conseillers Départementaux ariégeois disent leur opposition au programme européen "Life Ours Pyr"

Réunis pour la dernière séance plénière de la mandature, les Conseillers Départementaux de l'Ariège ont adopté une motion pour affirmer officiellement leur opposition au projet européen "Life Ours Pyr".

A l'occasion d'une réunion du Groupe Ours et Pastoralisme, organisée le 3 mai 2021 par le Préfet de Région Occitanie, la présentation d'un projet dans le cadre du programme européen Life Ours Pyrénées a été évoquée. L'initiative de cette présentation n'a jamais été débattue avec le Conseil Départemental de l'Ariège, ni avec le plus grand nombre de structures, politiques ou professionnelles, du territoire.

Pour tenter de remédier à cette vraie opacité, la DREAL a organisé dans la précipitation, le 12 mai 2021, une réunion de présentation du dossier de candidature.

Outre la DREAL, les partenaires prévus sont : Les associations Pays de l'Ours ADET, Altair Nature, FERUS, Fonds d'intervention Eco Pastoral Groupe Ours Pyrénées et Pastorale Pyrénéenne ; le CNRS Délégation Régionale Occitanie Ouest ; l'Office Français de la Biodiversité ; l'Office National des Forêts ; le Parc National des Pyrénées

Au cours de cette réunion du 12 mai 2021, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a annoncé qu'il ne serait pas partenaire.

Ce projet vise spécifiquement la conservation de la population ours brun des Pyrénées et s'inscrit dans le prolongement de la politique de renforcement de la population d'ours des Pyrénées décidée en 1996 avec la réintroduction de 11 individus originaires de Slovaquie.

Selon les informations fournies par le dossier de candidature, l'objectif recherché serait de doubler à minima la population d'ours adultes reproducteurs à l'issue de ce programme d'une durée de 6 ans.

A cet effet, deux objectifs sont poursuivis :

- faciliter l'appropriation pour ces populations d'ours du territoire existant entre les deux noyaux actuels (noyau central au sud de l'Ariège et sud de la Haute-Garonne, et noyau occidental au sud-ouest des Hautes-Pyrénées et sud-est des Pyrénées-Atlantiques)
- assurer le moins de contraintes anthropiques aux zones de présences de l'ours.

Les mesures annoncées pour faciliter l'atteinte de ces objectifs ne présentent aucune originalité par rapport à tout ce qui est déjà mis en place, sans succès, depuis vingt ans.

Il est évident que ce programme s'inscrit dans une politique d'usure décidée par les administrations et associations « pro-ours », accompagnée par d'importants moyens de communication destinés à convaincre l'opinion publique nationale afin de contraindre et d'imposer aux populations locales.

Ce dossier de candidature, jamais présenté aux élus politiques ou aux professionnels, doit être examiné par la Commission Européenne dans quelques semaines, à la fin du mois de juin, et mis en oeuvre dans le prolongement.

La procédure utilisée est un déni de démocratie révélateur de pratiques jusqu'au-boutistes d'un autre temps.

L'homme devrait être puni des mauvais traitements qu'il a fait subir à cette espèce dans le passé en lui laissant à présent la place et tout irait à partir de là bien mieux. C'est une vision idéologique idéalisée sans aucune considération pour les populations qui vivent dans ces zones de montagne en parfaite harmonie avec le milieu. Une vision fausse car la biodiversité par l'ensauvagement perdrait beaucoup au départ de l'homme. C'est une vision infantilisante manipulant l'opinion publique essentiellement urbaine à partir du sujet sensible pour chacun concernant le lien entre la vie et la mort, la résilience des espèces et la place de l'homme.

Parce que cette candidature est une véritable opération de manipulation qu'il faut dénoncer.

Parce que cette candidature est une déclaration de guerre aux activités pastorales, forestières et touristiques, mais bientôt à toutes les activités des hommes sur ces territoires.

Parce que cette candidature a longtemps prospéré dans l'ombre, dans le plus grand secret à l'égard des institutions politiques et professionnelles du territoire.

Parce que cette candidature n'a jamais pris en compte ni même en considération les initiatives prises par le Conseil départemental de l'Ariège et les organismes professionnels du Département pour apporter des solutions d'apaisement.

Le Conseil Départemental de l'Ariège :

- Rappelle son soutien au Pastoralisme qui joue un rôle majeur sur le plan économique, social et environnemental.
- Exige que ce dossier de candidature soit purement et simplement retiré avant même d'être soumis à l'examen des instances de décisions européennes.
- Exige que toutes les initiatives dans ce domaine, d'où qu'elles viennent, associent le plus en amont possible les élus politiques et professionnels du territoire.
- Exige que toutes les opérations de communication sur ce thème de la réintroduction et de la protection des grands fauves bénéficiant de fonds publics soient soumises avant leurs engagements à l'avis conforme des collectivités locales du territoire.
- Exige une fois de plus que l'Etat, seul gestionnaire de ce dossier, tienne compte des conclusions des Assises du pastoralisme du 9/12/17.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des 26 Conseillers Départementaux.

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr